



**Vivant.** Impact des produits et services, accès à l'alimentation, pollution aux plastiques, produits toxiques, déforestation, économie circulaire, diversité et inclusion, esclavage moderne, qualité de l'information, politique fiscale, lobbying, développement local, sont les thèmes traités dans cette lettre. La multiplicité de ces sujets montre bien qu'il peut s'avérer complexe de tous les intégrer dans une politique de RSE fructueuse et dynamique qui tire parti des interactions – et parfois des conflits – qui peuvent se produire entre eux. Mais cette profusion ne constitue-t-elle pas en soi un défi pour tout organisme (organisation) qui se veut vivant et adapté à un environnement en perpétuel mouvement ?

## CONTEXTES

### Impact des services, France, TIC

#### Sanctionner davantage les sites coupables de diffusion de propos racistes ou antisémites

L'augmentation continue des flux sur les réseaux sociaux et plus largement sur les plates-formes numériques pose le double problème de la liberté d'expression et de la prolifération des contenus tendancieux, voire illicites. Ces plates-formes sont souvent réticentes à instaurer des systèmes de contrôle pour plusieurs raisons, dont le coût important généré par ces systèmes. Le 20 septembre, un rapport baptisé *Renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet* a été remis au Premier ministre français, Edouard Philippe. Celui-ci a indiqué qu'il entendait s'en inspirer pour **mettre en place de nouveaux dispositifs visant à sanctionner davantage ces délits**. Parmi les vingt propositions des auteurs du rapport, on relève l'instauration d'un délai de retrait des contenus haineux de vingt-quatre heures, des sanctions financières dissuasives si les obligations de retrait ne sont pas respectées (pouvant atteindre 37,5 millions d'euros pour les personnes morales), la mise en place d'une procédure uniformisée, compréhensible et facile d'accès s'imposant à toutes les plates-formes pour le signalement des contenus illicites... Ces propositions vont être approfondies dans les prochaines semaines pour une mise en œuvre en 2019.

### Impact des produits, agroalimentaire

#### Dans le monde, chaque année, un décès sur vingt est dû à l'abus d'alcool

Le 21 septembre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié son rapport sur l'alcool et la santé (*Global Status Report on Alcohol and Health 2018*). Selon ce document, en 2016, un décès sur vingt (soit plus de 3 millions de morts) a été causé par l'abus d'alcool. **Parmi ces décès**, 28 % étaient dus à des traumatismes (accidents de la circulation, suicides, actes de violence), 21 % à des pathologies digestives, 19 % à des maladies cardiovasculaires, le reste provenant de maladies infectieuses, de cancers, de troubles mentaux, etc. Globalement, la consommation d'alcool intervient dans plus de 200 maladies et traumatismes. **Ses effets dépendent** de la quantité absorbée, du mode de consommation et, plus rarement, de la qualité de l'alcool. Pour l'OMS, des mesures ont fait leurs preuves pour réduire les coûts sanitaires et sociaux de la consommation d'alcool, notamment l'application ou l'accroissement des taxes et la restriction de la publicité sur les boissons alcoolisées. Deux dispositifs qui entraînent généralement le déploiement de contre-arguments étoffés de la part des sociétés de boissons alcoolisées.

**Alimentation.** Dans le dernier rapport sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde, les six agences de l'ONU chiffrent à 821 millions le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde en

2017, soit un être humain sur neuf, avec une hausse de 37 millions de personnes depuis 2014. Elles évaluent aussi à 672 millions le nombre d'adultes atteints d'obésité. Les auteurs du rapport alertent la communauté internationale sur la nécessité de redoubler d'efforts pour éliminer la faim d'ici à 2030, l'un des Objectifs de développement durable (ODD). Redoubler d'efforts est sans doute un minimum.

## Reporting, Royaume-Uni, finance

### Les fonds de pension britanniques vont devoir publier leur stratégie en matière d'ESG

En juin dernier, le gouvernement britannique a lancé une consultation afin de rénover la réglementation relative aux obligations des mandataires de fonds de pension ([IE n° 283](#)). Les conclusions de cette consultation ont été communiquées le 11 septembre avec la publication des [nouvelles règles](#) devant encadrer les fonds. **A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019**, la plupart des mandataires de régimes à prestations définies devront décrire dans leur stratégie d'investissement (Statement of Investment Principles – SIP) la manière dont ils prennent en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les questions éthiques, ainsi que leur politique d'engagement et de vote. Ils devront également indiquer, dans un document séparé, comment ils prendront en compte les points de vue de leurs membres à l'égard cette politique. Enfin, **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020**, ils devront préciser la manière dont ils ont mis en œuvre ces principes et ces points de vue.

## RSE et finance responsable, France

### L'examen du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises a commencé

Le [projet de loi](#) relatif à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) a été examiné, le 15 septembre, en commission spéciale. La modification de certains articles du code de commerce (1832, 1833 et 1835) portant sur les dispositions générales traitant des sociétés avait fait l'objet d'intenses débats préalables. A l'issue de l'examen, l'article 1833 a été ainsi complété : « *La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.* » L'article 1835, quant à lui, se voit assorti de la phrase suivante : « *Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.* » Dans un communiqué du 21 septembre, le Forum citoyen pour la RSE a exprimé sa profonde déception en soulignant que la modification de l'article 1833 « verdissait » artificiellement la loi Pacte et que l'article 1835 complété restait trop vague pour répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Sur le plan de la finance responsable**, les députés proposent d'amender le code monétaire et financier en précisant que **les plans d'épargne retraite d'entreprise** doivent permettre « *l'acquisition de parts de fonds investis [...] dans les entreprises solidaires* ». Par ailleurs, **les contrats d'assurance-vie** (lorsque le contrat prévoit que les droits peuvent être exprimés en unité de compte) doivent présenter « *au moins un fonds solidaire investi [...] dans les entreprises solidaires [...] ou un fonds labellisé par l'Etat pour satisfaire les critères d'investissement socialement responsable et le financement de la transition énergétique et écologique selon des modalités définies par décret* ». Ces dispositions créeront assurément un appel d'air pour la finance responsable en France. Les discussions en séance publique auront lieu du 25 septembre au 4 octobre.

---

## OUTILS, ANALYSES

---

## Pollution, Etats-Unis, finance

### Création d'un réseau d'incubateurs pour combattre la prolifération des plastiques dans les océans

Circulate Capital, une société d'investissement américaine à impact – spécialisée dans le financement des sociétés, des infrastructures et des projets dédiés à la prévention des « plastiques océaniques » –, et

SecondMuse, une autre entreprise américaine, qui offre des services destinés à comprendre et transformer les systèmes complexes, ont annoncé, le 20 septembre, le lancement de l'Incubator Network by Circulate Capital and SecondMuse. Cette initiative vise à **établir des partenariats avec les incubateurs de start-up existants** pour créer un écosystème susceptible d'accélérer les solutions en matière de lutte contre la prolifération des plastiques dans les océans, principalement en Asie du Sud et du Sud-Est. The Incubator Network fournira des ressources financières et techniques destinées à améliorer le nombre, la qualité et les programmes de travail des sociétés intervenant dans ce champ. **Le projet aura également pour objectif d'offrir aux femmes**, qui se trouvent souvent au bas de l'échelle dans la gestion de la chaîne des déchets, des opportunités pour améliorer leur situation. Pour The Incubator Network, Circulate Capital prévoit de mobiliser 20 millions de dollars auprès de fondations, d'entreprises et d'agences de développement.

## Reporting, Royaume-Uni

### Les sociétés britanniques doivent encore améliorer leur reporting sur la diversité

Le nouveau code de gouvernance des entreprises du Royaume-Uni entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. A quelques mois de cette échéance, le Financial Reporting Council (FRC), le régulateur de l'audit et de l'information financière du pays, a publié, le 17 septembre, un **rapport sur la diversité dans les conseils d'administration**. Si le document reconnaît que la plupart des plus grandes sociétés britanniques ont instauré des dispositifs en matière de diversité pour leur conseil, il souligne également que la manière dont elles rendent compte de ces dispositifs doit encore clairement s'améliorer. La grande majorité des entreprises du FTSE 350 continue, semble-t-il, à considérer le reporting comme un simple exercice de conformité, suggérant du même coup **un manque d'engagement et de volonté d'intégrer la politique de diversité à leur stratégie générale**. Le nouveau code invite les sociétés à décrire leur politique, les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés, les initiatives engagées pour promouvoir la diversité parmi leurs effectifs et favoriser l'émergence d'une relève parmi les cadres supérieurs, les mesures adoptées pour intégrer d'autres critères que la mixité... Le rapport montre que 15 % seulement des entreprises du FTSE 100 respectent pleinement les dispositions du nouveau code en décrivant leur politique, le processus de nomination des membres du conseil d'administration, les objectifs visés dans la mise en œuvre de la politique et les progrès accomplis.

---

## ENGAGEMENT

---

## Toxiques, Suisse, Inde, chimie

### Un pesticide de Syngenta soupçonné d'être à l'origine de graves intoxications en Inde

Le jugement rendu, le 10 août dernier, par la justice américaine qui a condamné la société Monsanto à verser 289,2 millions de dollars à Dewayne « Lee » Johnson, un jardinier américain atteint d'un cancer du système lymphatique – qu'il attribue à son exposition à des produits de la société contenant du glyphosate – a, pour les investisseurs, « matérialisé » le risque environnemental. Les quelque 4 000 procédures semblables en instance laissent en effet planer la menace d'une avalanche de décisions similaires susceptibles de déstabiliser Bayer, le nouveau propriétaire de la firme américaine. Entre le 9 août et le 18 septembre, l'action du groupe allemand a, du reste, perdu près de 24 % de sa valeur.

**Mais si l'ampleur d'un risque financier potentiel est un facteur déterminant pour l'intégration de la question environnementale dans la gestion d'un portefeuille, ce n'est pas le seul aspect à prendre en compte.** D'une part, parce qu'il peut ne pas être perceptible de prime abord (neuf mois après l'annonce de l'achat de Monsanto par Bayer en septembre 2016, le titre Bayer avait progressé de plus de 34 %) et, d'autre part, parce qu'il dépend de la capacité du système judiciaire à traduire l'impact environnemental en risque

financier significatif. En témoignent, par exemple, les très importantes différences de coût relevées par Saint-Gobain entre les Etats-Unis, la France et le Brésil, dans le cas de ses litiges liés à l'amiante. Dans ce type de contexte, comme dans d'autres, **les pays émergents constituent, pour les sociétés multinationales, un danger bien plus faible que les pays développés.**

Dans une autre affaire, une étude publiée le 18 septembre par l'association suisse Public Eye a révélé que près de 800 travailleurs agricoles du district de Yavatmal (Inde) ont été intoxiqués, entre juillet et octobre 2017, par les pesticides qu'ils épandaient dans des champs de coton. **Une vingtaine d'entre eux sont décédés depuis et l'on dénombre plus de cinquante décès dans la région de Vidarbha.** L'association a découvert que parmi ces pesticides figurait le Polo, un produit fabriqué par la société suisse Syngenta et contenant du diafenthiuron. Cette substance, produite à Monthey en Suisse, est interdite dans ce pays et dans l'Union européenne. Elle est donc exportée dans les pays du Sud, pour plus de la moitié en Inde. L'ONG s'insurge d'autant plus contre cette pratique que les agriculteurs qui utilisent ces produits toxiques sont, le plus souvent, dépourvus des équipements adéquats et peu informés des dangers encourus. Une enquête pour homicide volontaire a été ouverte à l'encontre de Syngenta en octobre 2017 par le ministère de l'Agriculture de l'Etat du Maharashtra.

## Biodiversité, finance, agroalimentaire

### **Des investisseurs appellent les entreprises à enrayer la déforestation due à l'élevage**

La déforestation poursuit son cours et son rythme ne semble pas ralentir ([IE n° 284](#)). Elle contribue ainsi à l'appauvrissement de la biodiversité à l'échelle de la planète et à la concentration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Les facteurs participant à ce mouvement sont, avec le temps, de plus en plus nombreux. **L'élevage de bovins est devenu l'une des causes les plus inquiétantes de ce fléau en Amérique du Sud** (conversion des forêts en pâturages, production de soja pour l'alimentation du bétail) et les voix qui s'élèvent pour mettre un frein à cette situation touchent désormais les investisseurs financiers ([voir IE](#)). Depuis quelque temps, l'association Ceres, spécialisée dans la promotion du développement durable dans les affaires et la finance, coordonne un mouvement qui vise à mobiliser la communauté sur cette problématique. **Le 13 septembre**, elle a publié un [communiqué](#) dans lequel elle précise que 44 investisseurs (parmi lesquels les français BNP Paribas Asset Management et Mirova Responsible Investing) – représentant 6 400 milliards de dollars d'actifs sous gestion – demandent aux entreprises agroalimentaires de sélectionner leurs approvisionnements en bœuf et en produits associés à l'élevage de manière à éliminer les risques de déforestation. Outre les impacts environnementaux, les investisseurs soulignent, dans cette déclaration, **les risques financiers considérables** que cette déforestation génère pour les entreprises agroalimentaires et pour eux-mêmes, et précisent ce qu'ils attendent désormais des sociétés.

## Esclavage moderne, Thaïlande, pêche

### **Un film dénonce l'esclavage sur les bateaux thaïlandais au Festival international du film de Toronto**

En juin 2014, le journal *The Guardian* publiait un reportage sur les conditions dramatiques dans lesquelles des travailleurs migrants étaient employés sur certains bateaux de pêche thaïlandais, conditions qui pouvaient être assimilées **à de l'esclavage**. Depuis, les réactions se sont multipliées à travers le monde, qu'il s'agisse des gouvernements, des consommateurs, des associations ou des investisseurs, pour demander au gouvernement thaïlandais de mettre un terme à ces agissements ou aux entreprises de contrôler l'origine de leurs produits issus de la pêche ([voir IE](#)). **En dépit des progrès réalisés, des abus persistent.** Parmi les films présentés lors du Festival international du film de Toronto, qui s'est déroulé du 6 au 16 septembre dernier, un documentaire (*Ghost Fleet*) retrace la tragédie de ces pêcheurs provenant de Birmanie ou du Cambodge, grâce aux témoignages d'une militante thaïlandaise des droits humains (Patima

Tungpuchayakul) et d'un rescapé birman de ces bateaux-prisons (Tun Lin). Le film a été coréalisé par Shannon Service et Jeffrey Waldron.

## Information, France, distribution

### Les pharmaciens pourraient engager une action de groupe contre Leclerc

Le 23 juillet, l'Union des groupements de pharmaciens d'officine (UDGPO) a assigné la centrale d'achat des centres E. Leclerc pour **publicité mensongère**. L'organisation reproche au distributeur l'utilisation d'un argument fallacieux, à savoir que ses parapharmacies fournissent les conseils d'un professionnel de santé. Or l'UDGPO, qui a mandaté des huissiers dans plusieurs parapharmacies pour constater les faits, maintient que ce n'est pas le cas dans plusieurs d'entre elles. A la suite de ce recours, l'Union a invité tous les pharmaciens installés à proximité de l'une des 255 parapharmacies Leclerc à rejoindre son initiative dans une **action de groupe** et à réclamer des dommages et intérêts à l'enseigne.

## Fiscalité, pharmacie

### Selon Oxfam, l'industrie pharmaceutique détourne des milliards de recettes fiscales

Le 18 septembre, l'association Oxfam International a rendu public un [rapport](#) sur les politiques fiscales de quatre grands laboratoires pharmaceutiques américains : Pfizer, Johnson & Johnson, Abbott, Merck & Co. **L'étude montre que ces entreprises distraient de l'impôt** 3,7 milliards de dollars environ dans neuf pays développés et 112 millions dans sept pays émergents. Bien que ces compagnies soient peu transparentes sur leurs informations financières, les données disponibles mettent en évidence que le résultat avant impôt n'est que de 6 % dans les pays ayant un taux d'imposition « standard » et de 31 % dans des pays comme les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande ou Singapour, où les taux sont nettement plus avantageux. **Le rapport souligne aussi** que ces sociétés vendent très cher certains médicaments essentiels, les mettant ainsi hors de portée des populations les plus pauvres, et que l'industrie pharmaceutique utilise son pouvoir d'influence économique et politique pour orienter à son profit les stratégies gouvernementales sur les plans fiscal, sanitaire et commercial. En mars 2016, un réseau britannique de consultants avait déjà indiqué que le secteur pharmaceutique était l'un de ceux dont le taux effectif d'imposition était le plus bas parmi les entreprises du FTSE 100 ([IE n° 232](#)).

---

## ENTREPRISES

---

## Développement local, Côte d'Ivoire, France, médias

### Une série africaine coproduite par Canal+ International primée au Festival de La Rochelle

Le Festival de la fiction TV de La Rochelle, qui s'est achevé le 16 septembre, a décerné à *Invisibles*, du réalisateur franco-ivoirien Alex Ogou, **le prix de la meilleure fiction francophone étrangère**. Cette série de dix épisodes de cinquante-deux minutes relate l'histoire d'un adolescent de treize ans, Chaka, dont le père s'est fait renvoyer de son emploi après la crise politique de 2011 et dont la mère a perdu son commerce après avoir été délogée du domaine public. L'adolescent décide alors de quitter le domicile familial pour rejoindre des enfants délinquants qui s'organisent en bandes ultra-violentes pour survivre. **La série a été coproduite par Canal+ International (filiale de Vivendi)** et sera diffusée sur son antenne africaine à partir du 29 octobre. Il s'agit de la première série africaine francophone de cinquante-deux minutes primée hors d'Afrique.

## Utilité des services, France, TIC

### Smokitten, un jeu vidéo pour aider à arrêter de fumer

Instruments de divertissement et de pédagogie pour les uns, [vecteurs d'addictions](#) pour les autres, les jeux vidéo ont leurs partisans et leurs détracteurs. Le petit studio lyonnais Dowino a peut-être trouvé la solution

pour réconcilier, à tout le moins partiellement, les deux parties en créant un jeu vidéo sur smartphone, baptisé [Smokitten](#) et destiné à **combattre une autre addiction : le tabac**. Le joueur va devoir divertir pendant 222 jours un chat qui a arrêté de fumer et qui se retrouve, à la suite d'un naufrage, sur une île déserte. Le fumeur va ainsi pouvoir compenser ses pauses cigarette en cherchant à améliorer les conditions de vie du chaton. L'application permet également d'être relié à d'autres joueurs qui peuvent constituer un soutien lors des passages difficiles. **Dowino propose en outre des [licences](#) adaptées aux entreprises** désireuses de permettre à leurs employés d'arrêter de fumer. Le côté préjudiciable ou bénéfique des jeux vidéo dépend donc, en partie, de leur finalité. Cet aspect n'est pas toujours facile à évaluer chez les grands éditeurs de jeux vidéo, qui mettent souvent en avant les exemples positifs qu'ils proposent pour valoriser leur politique de RSE, en omettant d'évoquer leurs applications plus contestables.

## Economie circulaire, Pays-Bas, agroalimentaire

### Dans quelques semaines, Rotterdam va accueillir la première ferme flottante au monde

D'ici à la fin de l'année, le port de Merwehaven (Rotterdam) va accueillir une [ferme flottante](#). Elle hébergera **40 vaches dont la traite sera effectuée par des robots** et qui produiront 800 à 1 000 litres de lait par jour. Ce lait sera ensuite pasteurisé ou transformé en yaourt sur place. **Les animaux seront nourris à 80 % par les déchets alimentaires** de la ville acheminés par des véhicules électriques. Le reste proviendra de végétaux directement cultivés sur place grâce à un éclairage LED. Les vaches pourront également avoir accès à une pâture située sur la berge. **L'urine et le fumier seront récupérés par des robots et utilisés comme fertilisants ou combustibles pour produire de l'énergie**. La ferme disposera également de panneaux solaires qui produiront de l'hydrogène issu de l'électrolyse de l'eau. Ce projet, conçu par la société Beladon, permet de s'adapter à l'augmentation de la population urbaine et de réduire la pollution liée au transport.

**Distribution.** Selon une information de l'agence de presse Bloomberg du 19 septembre, Amazon envisagerait d'ouvrir 3 000 Amazon Go d'ici à la fin de l'année 2021. Dans ces magasins sans caisse ni personnel ([IE n° 286](#)), les clients entrent, choisissent, se servent, repartent et sont directement débités sur leur compte Amazon. Selon l'agence, les magasins pourraient surtout proposer une offre assez réduite, principalement composée de produits alimentaires, préparés et frais, une perspective qui inquiète les chaînes de magasins de proximité. L'entreprise, qui doit vraisemblablement réfléchir aux moyens de réduire le coût très élevé de l'investissement, s'est refusée à tout commentaire.

## Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 52 bd Ornano –  
75018 Paris